

Spanish Presidency of the European Union

OSCE Permanent Council No. 809
Vienna, 13th May 2010

Réponse de l'Union européenne à Raphael F. Perl, Chef de l'Unité Antiterrorisme de l'OSCE

L'Union européenne remercie M. Raphael Perl pour la présentation de son rapport annuel. D'emblée, nous souscrivons à vos trois remarques introductives : en matière de lutte anti-terroriste, nous devons faire preuve de cohésion ; la coopération internationale est un impératif ; l'OSCE y apporte une contribution reconnue.

Le bilan de vos activités en 2009 est tout à fait honorable. Votre appel à la générosité du 14 mai 2009 a été entendu, puisque que les Etats participants vous ont accordé un volume stable de contributions financières volontaires malgré la crise. Votre unité s'investit beaucoup pour soutenir le processus politique, d'une manière exemplaire, ce qui est tout à fait apprécié. Il s'agit en effet d'une mission d'intérêt général : la Présidence en exercice et les Etats participants bénéficient de votre expertise, d'une part, et vous pouvez orienter la réflexion des délégations et influencer l'ordre du jour de l'Organisation, d'autre part.

A cet égard, il faut en même temps souligner la prérogative des 56 Etats participants de définir ensemble et mettre en avant des activités prioritaires de votre unité par des décisions et des mandats donnés pour chaque année.

L'année 2010 est déjà bien entamée. Avoir programmé les ateliers les plus techniques au premier semestre est une bonne pratique. Les thèmes abordés correspondent opportunément à deux des quatre priorités établies par l'Union européenne lors des discussions relatives à l'esquisse programmatique 2010 : la promotion des instruments juridiques anti-terroristes internationaux et la sécurité des documents de voyage. En ce qui concerne le suivi des deux premiers ateliers, nous souhaiterions avoir des précisions quant aux ateliers sous-régionaux envisagés, notamment en termes de demande et de ciblage ; nous aimerions également savoir pourquoi vous envisagez de rédiger un guide des bonnes pratiques sur la protection des infrastructures énergétiques sensibles, étant entendu que l'OSCE dispose de très peu d'expérience en la matière, et quels en seraient les objectifs. Notre troisième priorité pour 2010, la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui mènent au terrorisme, sera immanquablement au cœur de la conférence sur la prévention du terrorisme en octobre prochain à Astana. Enfin, notre quatrième priorité pour 2010, l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, est l'un des deux domaines de la cybersécurité auxquels l'OSCE a déjà travaillé concrètement, avec la lutte contre la pédopornographie sur Internet. Poursuivre la réflexion sur la cybersécurité permettra d'étudier en détail le rôle que

l'OSCE pourrait raisonnablement jouer dans ce domaine. Cela peut également contribuer à la discussion plus générale en cours sur la manière dont l'OSCE doit répondre à ce défi important d'une façon plus stratégique et complémentaire. Par ailleurs, le projet conduit par l'ATU en Moldavie pour connecter cet Etat aux bases de données d'Interpol est un excellent exemple d'action qui aura des effets rapides et tangibles sur le terrain : nous vous encourageons à développer ce type d'activités.

La question des ressources est primordiale : « *L'argent est le nerf de la guerre* », mais comme vous le soulignez justement, il faut être réaliste, surtout dans le contexte économique actuel. Nous sommes conscients de la réalité des effectifs de votre unité. Vous noterez à cet égard que les Etats membres de l'Union européenne qui vous apportent près de 70% du budget unifié, plus de la moitié des contributions volontaires dont vous bénéficiez et vous détachent du personnel, sont très raisonnables en matière de requêtes présentées à votre unité. Dans ce contexte de ressources contraintes, il importe plus que jamais que l' ATU concentre ses efforts sur les domaines-clés dans lesquels l'OSCE présente des avantages comparatifs.

Pour conclure, l'Union européenne est plus que jamais déterminée à lutter contre le terrorisme et rappelle que pour être efficace, ce combat doit être mené dans le respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir comme prétexte pour limiter la liberté d'expression ni pour porter atteinte à l'indépendance des médias.

Los países candidatos TURQUÍA, CROACIA* y la ANTIGUA REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA*, los países del Proceso de Estabilización y Asociación y los países candidatos potenciales, ALBANIA, BOSNIA Y HERZEGOVINA, MONTENEGRO y SERBIA, los países de la Asociación Europea de Libre Comercio y los miembros del Espacio Económico Europeo, ISLANDIA, LIECHTENSTEIN y NORUEGA, al igual que la REPÚBLICA DE MOLDAVIA, ARMENIA, AZERBAIYÁN y GEORGIA se suman a esta declaración.

*Croacia y la Antigua República Yugoslava de Macedonia siguen perteneciendo al proceso de Estabilización y Asociación.